

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/393 du 2/6/83
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP.222/18

Portant intégration et nomination de Monsieur
MALANDA Laurent dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Techniques
(Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut commun
de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644
du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u le dossier de candidature de l'intéressé ;
(/u le Protocole d'Accord du 28-11-80 signé entre la Républi-
que Populaire du Congo et la Roumanie ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-60 et du Protocole d'Accord du 28-11-80 susvisés, Monsieur MALANDA Laurent, né le 9 Août 1957 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Chamises de Fer Ponts et Chaussées obtenu à l'Institut Polytechnique "TRAIAN VUIA" TIMISOARA (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 2 Juin 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction en mission,

Le Ministre des Transports et de
l'Aviation Civile

Hilaire MOUNTHAULT.-

Le Ministre des Transports et de
l'Aviation Civile

Hilaire MOUNTHAULT.-

Le Ministre du Travail et de
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORFC	1
DGTF/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.T.A.C.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	2
SGCM/BC	2